

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 19 octobre 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 octobre 2017, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Madame Isabelle VIENNE, absente excusée, a été représentée par Monsieur Christophe DEBAVELAERE. Monsieur Jean Marc VANDAELE, absent excusé, a été représenté par Monsieur Etienne POIDEVIN. Madame Dominique FOREST, absente excusée a été représentée par Madame Chantal MOFFELEIN. Madame Doriane BROUTIN, absente excusée, a été représentée par Monsieur Jean Sylvain ARNAUD ;

Madame Marina MARTEL, Monsieur Jean Jerome BUTAYE, Monsieur Eric VANTORRE étaient absents.

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Ajustements budgétaires :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de procéder à une rectification suite au vote du budget primitif 2017 ; le produit de la vente d'une parcelle a été inscrit au compte 775 (recette de fonctionnement) mais suite à la remarque de la trésorerie, il convient d'inscrire cette somme au chapitre 024 (recette d'investissement). Cette modification induit des ajustements entre les deux sections du budget ;

Fonctionnement

Dépenses	chapitre	Montant inscrit au budget	ajustement
	0'22	82 935,58	- 10 000,00

Recettes			
	77	29 800,00	- 10 000,00

Investissement

Recettes			
	0'24		10 000,00
	13	1 094 645,00	- 10 000,00

Indemnité de conseil au trésorier :

Chaque année, le trésorier nous présente le décompte servant de calcul à l'indemnité de conseil. Pour 2017, il s'élève à 496.29 €. A l'unanimité, le conseil accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur Kril.

Tarification des services :

Il est proposé une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. Les tableaux détaillés présentés aux conseillers sont joints au compte rendu.

A l'unanimité, l'augmentation des tarifs est votée.

Monsieur le Maire ouvre le débat sur le tarif des sorties familiales ; actuellement les non rexpodois paient un tarif extérieur, même s'ils participent activement aux ateliers en amont, ceci est vrai également de toutes les activités hors accueil de loisirs des vacances. Doit on mettre en place une adhésion au centre social, qui permettrait d'instaurer un tarif adhérent et un tarif non adhérent ?

Le Maire propose d'échanger avec les communes conventionnées sur l'accueil de loisirs, et éventuellement d'élargir aux autres communes voisines. Avec une participation de ces collectivités, les propositions tarifaires pourraient évoluer. La réflexion est lancée et peut être poursuivie en groupe de travail avec l'élue de secteur.

Réémission de titres de recettes :

Les titres émis pour le bail d'une ancienne locataire comportaient une erreur matérielle, qui a empêché que le recouvrement ne soit traité de manière correcte. Le trésorier qui avait en charge également le recouvrement de l'impôt auprès de cette créancière n'a pas réussi jusqu'à présent ; Il interroge Monsieur le Maire sur l'opportunité de réémettre des titres en bonne et due forme. Le montant de la dette s'élève à 4538,07 €.

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident la réémission des titres.

Convention TIPI

Afin de faciliter le recouvrement des titres de recettes et proposer aux rexpodois la possibilité de régler leurs créances par le biais d'internet, le conseil doit autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI titre ».

Il est proposé d'adhérer à la version simple « page de paiement de la DGFIP ».

CCHF

Modification des statuts

A partir du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes, si elle veut conserver son éligibilité à la DGF bonifiée, devra exercer au moins 9 compétences. Actuellement elle en exerce 8.

La CCHF propose d'ajouter la compétence « création et gestion des maisons de services au public »

D'autre part, en juillet 2016, la CCHF a repris l'activité de l'association du Pays des moulins de Flandre, il est proposé d'ajouter aux compétences facultatives cette composante culturelle.

La commune émet un avis favorable à cette modification.

Transfert de la compétence « réseau de chaleur »

Dans un mail du 30 août, les services de la CCHF nous informaient de l'accord entre le SIECF et la CCHF relatif à la compétence « réseau chaleur ». Les deux collectivités ont convenu que la CCHF porte cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité.

Taxe de séjour

Le 1^{er} janvier 2017, la CCHF a pris la compétence tourisme ; le 26 septembre le conseil communautaire a délibéré sur l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale. Les communes ont deux mois pour se prononcer sur le transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité. Le conseil vote à l'unanimité pour le transfert.

SIECF

Accord de principe pour la réalisation de travaux d'effacement et/ou d'enfouissement des réseaux électriques rue du général Anthoine

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la RD916a, le SIECF est mandaté pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue du général Anthoine. A l'unanimité, l'accord de principe est validé par les membres du conseil municipal.

Redevances d'occupation du domaine public

Les concessionnaires occupant le domaine public peuvent se voir opposer une redevance d'occupation. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'établissement de ces redevances, à savoir pour les canalisations de gaz, pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, et pour les télécommunications.

Modification des statuts :

Le Siefc souhaite élargir son champ d'action à de nouvelles compétences optionnelles : « installations de recharge publiques pour véhicules électriques » et « bornes de recharge gnv et bio gnv ». Les conseillers émettent un avis favorable.

Valorisation des certificats d'économie d'énergie

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le SIECF a la possibilité de jouer le rôle de tiers regroupeur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités du territoire.

Le Conseil municipal décide de confier la valorisation des CEE du chantier du vestiaire sportif autonome au SIECF et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier avec le Président du SIECF.

Eclairage public

Monsieur Jean Luc Cleenewerck revient sur la proposition de remplacer les 77 boules « mercure » par de l'éclairage Led. Ce changement va bientôt devenir une obligation légale, et une augmentation des tarifs des entreprises prestataires est fort probable.

Le montant total de remplacement des boules (+quelques mats et coffrets) est estimé à 77 858 €.

Aujourd'hui, à pleine puissance toute la nuit, ce sont 41 388kWh annuels qui sont consommés. Demain, si on met en place une graduation (avec par exemple une horloge astronomique), on pourra diminuer la consommation de 81 %. Et passer à 7708 kWh annuels.

Avant travaux, la maintenance est estimée à 3186 €, après remplacement des boules elle chute à 686 € annuels.

En ce qui concerne le bilan carbone, les émissions diminueront de 81 % ce qui dépasse l'objectif de transition énergétique (qui est de moins de 75 % d'émission de CO2 pour 2050).

Pour financer le chantier, le siecf estime à 64 882,40 € HT le montant à fiscaliser et à étaler sur 5 ans (soit 6,48 € par an et par habitant).

A l'unanimité, le conseil vote pour le remplacement des boules « mercure » par des Leds.

SIDEN SIAN

Avis sur les demandes d'adhésion au syndicat :

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité :

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ESCAUTPONT (Nord) simultanément à son retrait effectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CUVILLERS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

L'adhésion au SIDEN-SIAN des commune d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ,

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CAULLERY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ,

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA SELVE (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA MALMAISON (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Modification statutaire :

Le SIDEN-SIAN a décidé de renforcer son action dans le « Cycle de l'Eau » :

1/ En se dotant de trois compétences supplémentaires à la carte, à savoir :

La compétence C6 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8) dont les missions sont celles visées sous les 1°, 2° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,

La compétence C7 : Défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8) dont les missions sont celles visées au 5° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, La compétence C8 dite du « Grand Cycle de l'Eau » dont les missions sont celles retenues pour les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), sachant que le transfert des deux compétences C6 et C7, sur un territoire donné, vaut transfert de la compétence C8 sur ce même territoire.

2/ En sollicitant auprès de Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin une demande de labellisation du SIDEN-SIAN en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le groupement des sous-bassins hydrographiques de la Sambre, de l'Escaut, de la Scarpe, de la Sensée, de la Marque et de la Deûle.

Cette labellisation permettra au Syndicat d'être un acteur proactif de la structuration de ce territoire, d'envisager des coopérations avec tous les acteurs de ce territoire pour qui veut exercer une partie de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques » et « Prévention des Inondations » (GEMAPI) à savoir : les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, syndicats mixtes, EPAGES.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à ces modifications.

Rapport d'activité 2016

Monsieur le Maire informe les conseillers que le rapport d'activité du siden sian est à disposition en mairie.

PROJET SOCIAL 2018-2021

Le centre social La Passerelle travaille depuis un an sur le renouvellement de l'agrément « animation globale coordination » et « animation collective famille ».

Les comités techniques, les comités d'usagers ont mis en avant des axes prioritaires et dégager des objectifs généraux pour les 4 ans à venir.

Ces objectifs sont pour l'Animation Globale et coordination au nombre de trois.

L'objectif général 1 est Faire du Centre Social un lieu ouvert sur son territoire.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- Susciter les échanges de pratiques et de savoir
- Permettre à tous de trouver sa place au Centre Social
- Promouvoir la diversité sociale et culturelle

L'objectif général 2 est : « Faire ensemble » : favoriser une démarche participative pour co construire

Objectifs opérationnels :

- Développer et soutenir les initiatives solidaires
- Veiller à l'accessibilité de tous
- Soutenir la vie associative

Et l'objectif général 3 : Promouvoir l'image du centre social

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la visibilité et l'accueil
- Développer la communication et l'information des publics
- Etre repéré comme un lieu ressources

En ce qui concerne l'Animation collective familles, les objectifs généraux sont les suivants :

Objectif Général 1 : Renforcer le lien social et favoriser l'épanouissement familial pour mieux vivre ensemble.

Avec comme objectifs opérationnels :

- Refonder le sens du collectif à travers des actions qui répondent aux besoins des familles en étant adaptées à toutes.
- Créer du lien entre les familles et au sein des familles pour susciter l'intérêt des échanges intergénérationnels et faire vivre la mixité comme un enrichissement
- Rendre les familles actrices du Centre Social
- Favoriser les conditions d'un meilleur épanouissement personnel et familial à travers la culture et les loisirs.

L'objectif Général 2 : « Faire ensemble » : amener à une synergie constructive en brassant toutes les familles.

Avec pour objectifs opérationnels :

- Encourager les comportements solidaires des foyers
- Etablir une dynamique mobilisatrice et attractive
- Construire des passerelles entre les services, les familles, les associations... afin d'échanger autour d'actions communes
- Proposer des projets participatifs

Et l'objectif général 3 : Soutenir, écouter, accompagner, informer et orienter les familles

Objectifs opérationnels :

- Être repérée comme personne ressource
- Impulser et soutenir les échanges
- Valoriser les compétences parentales et favoriser la qualité d'attachement parents enfants
- Contribuer à répondre aux problématiques familiales avec une attention particulière aux familles en difficulté.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ses objectifs pour les présenter au Comité de pilotage qui aura lieu le 22 novembre.

Questions diverses :

Vestiaire sportif

Une première réunion entre l'architecte et les entreprises attributaires du marché va se tenir en mairie le jeudi 9 novembre. Elle sera l'occasion de rentrer dans les détails de l'organisation du chantier. La fin des travaux est programmée mi-juillet.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le financement accordé par la FFF dans le cadre d'un appel à projet « horizon 2016 » tombe, par contre grâce à un nouvel appel à projet « fonds d'aide au football amateur » la commune pourrait se voir attribuer une subvention plus importante.

Monsieur le Maire a également rendez vous avec le député pour lui exposer le projet, et lui demander d'appuyer le dossier au niveau national.

Domaine du Groenhof

Le domaine du Groenhof, sis 16, rue Jules Kinoo, à Rexpoëde, est en vente depuis plusieurs années. Cette vente concerne le bâtiment et une parcelle entourant le bâti. Des visites d'acquéreurs potentiels ont lieu régulièrement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute proposition d'achat (dans la limite de l'évaluation des domaines) et les pièces afférentes.

Lotissement domaine des prés

Le dossier avance, ce sont 11 parcelles qui sont vendues.

Food truck

Un commerçant ambulant vendant des spécialités espagnoles sollicite l'autorisation de stationner un mardi sur deux sur la place du village. Le conseil émet un avis favorable.

Rue du général Anthoine

Monsieur le Maire a reçu des riverains de l'entreprise TCI se plaignant de déformations de la chaussée et de vibrations causent des dégâts sur leur habitation. Monsieur le Maire les a orientés vers leur assureur qui saisira les assureurs du département du Nord.

Transfert de convention de concession

La société free mobile vient en remplacement d'Infracos dans tous les droits et obligations nés de la convention conclue entre la commune de Rexpoëde et Infracos.

L'avenant de transfert au profit de la société free mobile de la convention susvisée est approuvé.

La séance est levée à 20h35.